

**DECRET N° 97-242 DU 12 MAI 1997**  
chargeant Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre  
des Travaux Publics et des Transports de l'intérim de  
Monsieur Timothée A. ZANNOU, Ministre de la  
Culture et de la Communication pour la période du 28  
avril au 06 mai 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de  
la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle  
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996, portant composition  
du Gouvernement ;

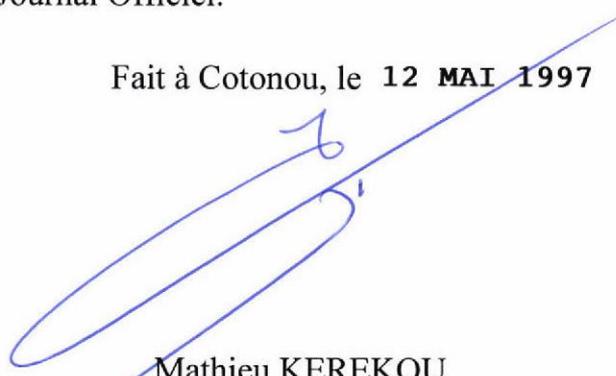
DECRETE

Article 1er.- Pour la période du 28 avril au 6 mai 1997, Monsieur Kamarou FASSASSI,  
Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre de la  
Culture de la Communication pendant l'absence de Monsieur Timothée A. ZANNOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 MAI 1997

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 HAAC 2 PM 4 MCC 4 - MTPT 4 SGG 4 Autres  
ministères 16 Départements 6 JORB 1.